Guide utilisateur français pour la transmission des informations relatives à la DAS2 Honoraires

2027

EDI-PART

Volume III B : Flux « DAS2 Honoraires »

GUIDE DES FORMULAIRES ET CODES

Ce document est édité sous la responsabilité
de l'association EDIFICAS

Version du document	10.00
Date de modification	27 aout 2026
Auteur	EDIFICAS

Pour pouvoir utiliser les liens actifs de ce document et visualiser les différents chapitres, vous pouvez utiliser la combinaison de touche CTRL + Clic à partir du sommaire.

SOMMAIRE

VOL 1 : GUIDE GÉNÉRAL DE LA PROCÉDURE TÉLÉDÉCLARATIVE EDI-PART

VOL 2 : GUIDE ORGANISATIONNEL ET JRIDIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES PARTENAIRES EDI ET LA DGFiP

VOL 3 : GUIDE DES FORMULAIRES ET CODES - GENERIQUE

VOL 3A : GUIDE DES FORMULAIRES ET CODES – FLUX « IFU »

VOL 3B : GUIDE DES FORMULAIRES ET CODES – FLUX « DAS2 HONORAIRE »

3.0 MODIFICATIONS APPORTEES AU VOLUME 3B 5

3.1 SPECIFICATIONS DES DONNEES 7

3.1.1 TRANSMISSION DES DONNEES 7
3.1.2 CODIFICATION DES DONNEES 7
3.1.3 LES DONNEES D'IDENTIFICATION 7
3.1.3.1 Les données d'en-tête 7
3.1.3.2 Le formulaire d'Identification 7

3.2 SPECIFICATIONS DES DOCUMENTS DU FLUX « DECLARATIONS DAS2 HONORAIRES » 9

3.2.1 NOMENCLATURE DES DOCUMENTS 9
3.2.2 FORMULAIRE D'IDENTIFICATION 10
3.2.3 FORMULAIRE DISPONIBLE POUR LE FLUX « DAS2 HONORAIRES » 13
3.2.3.1 Reproduction du fond de page du formulaire DAS2T (HONORAIRES TOTAL) contenant les données du cahier des charges TD/Bilatéral 2024 (Honoraires 2023) 13
3.2.3.2 Reproduction du fond de page du formulaire DAS2TV (HONORAIRES DETAIL) contenant les données du cahier des charges TD/Bilatéral 2024 (Honoraires 2023) 14

3.3 LES DICTIONNAIRES 17

3.3.1 CONTENU DES DICTIONNAIRES 17
3.3.2 LES DONNEES STANDARD DES SEGMENTS 18
3.3.3 LES DONNEES PARTICULIERES 18
3.3.3.1 Les données particulières d'identification 18
3.3.3.2 Les données particulières du flux « DAS2 Honoraire » 20

3.4 LES TABLES DES CODES UTILISEES 23

3.5 DONNEES OBLIGATOIRES ET MESSAGES D'ERREURS ET D'ALERTES – FLUX « DAS2 HONORAIRE » 25

3.5.1 LISTE DES DONNEES OBLIGATOIRES 25
3.5.2 LISTE DES MESSAGES D'ERREURS ET D'ALERTES – FLUX « DAS2 HONORAIRE » 25

3.6 NOTICES FISCALES ET REGLES DE CALCUL DES DONNEES MONETAIRES 29

3.6.1 GENERALITES SUR LES HONORAIRES 29
3.6.1.1 Les rémunérations versées (données BA/MOA et CA/MOA, BB/MOA et CB/CCI), BC/MOA) 29
3.6.1.1.1 Jetons de présence (donnée BA/MOA avec CA/CCI typé « Jetons de présence ») 29
3.6.1.1.2 Droits d'auteur (donnée BA/MOA avec CA/CCI typé « Droits d'auteur ») 29
3.6.1.1.3 Indemnités et remboursements (données BB/MOA et CB/CCI) 29
3.6.1.1.4 Avantages en nature (données BC/MOA et CC/CCI) 29
3.6.1.2 Retenue à la source (donnée BD/MOA et CD/CCI) 29
3.6.1.3 TVA nette sur les droits d'auteur (donnée BE/MOA) 30
3.6.1.4 Les totaux honoraires 30

VOL 4 : GUIDE TECHNIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES PARTENAIRES EDI ET LA DGFiP

VOL 5 : GUIDE TECHNIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES TIERS DECLARANTS ET LES PARTENAIRES EDI

VOL 6 : GUIDE TECHNIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES ENTREPRISES ET LES PARTENAIRES EDI

3.0 Modifications apportées au Volume 3B

3.0.1 Modifications apportées dans la version 10.00

3.0.2 Nouveautés et informations générales

Rappel des principales nouveautés présentes dans les cahiers des charges 2027 (revenus 2026)

3.2.1 Nomenclature des documents

Modification du millésime du formulaire A-IDENTIF pour le millésime 2027
Modification du millésime des formulaires DAS2T et DAS2TV pour le millésime 2027

3.2.2 Formulaire d'identification

Modifications liées au nouveau millésime 2027 et précision sur une donnée

3.2.2 Formulaire disponible pour le flux « DAS2 Honoraires ».

Modifications liées au nouveau millésime 2027 et précision sur une donnée

3.0.1 Nouveautés et informations générales

Rappel des principales nouveautés présentes dans le cahier des charges 2027 (revenus 2026)

Nouveautés présentes dans la version V1.0

3.1 Spécifications des données

3.1.1 Transmission des données

Les données de cette téléprocédure EDI-PART sont transmises à la DGFiP dans un message INFENT PA.
Le flux traité dans ce volume est :

- Le flux « DAS2 Honoraires » pour permettre le transfert des déclarations des honoraires et autres rémunérations avec une utilisation des informations présentes dans les formulaires DAS2-T et DAS2-T-V,

3.1.2 Codification des données

Ces informations sont décrites dans le Volume 3 générique en section ***3.1.2 "Codification des données"***

3.1.3 Les données d'identification

Les données d'identification actuelles relatives au déclarant et à ses obligations déclaratives sont précisées dans deux parties du message INFENT PA (« Déclarations DAS2 Honoraires ») :

- la section « En-tête » du message ;
- le formulaire d'identification A-IDENTIF pour les données d'identification relative à la « Déclarations DAS2 Honoraires ». Ces données sont gérées au sein de la section « Détail ».

Les dépôts « DAS2 Honoraires » constitue le flux « HON » au sein de la filière EDI-PART.

NB : La totalité des informations présentes dans le formulaire d'identification A-IDENTIF n'est pas à utiliser dans le flux « DAS2 Honoraires ».

3.1.3.1 Les données d'en-tête

Le flux est identifié dans l'en-tête du message, notamment par la donnée C002 : 1001 du segment BGM. Sa valeur est :

- « HON » pour le flux « DAS2 Honoraires »,

Pour les informations constituant l'en-tête du message, consultez le Volume 3 générique en section ***3.1.3.1 "Les données d'en-tête".***

3.1.3.2 Le formulaire d'Identification

Les données du formulaire A-IDENTIF utilisées pour le flux « DAS2 Honoraires » sont présentés en section ***3.2.2 "Formulaire d'identification" de ce volume.***

Ce formulaire est obligatoire, quel que soit par ailleurs le contenu du dépôt.

Un seul formulaire A -IDENTIF doit être déposé : les données d'identification, relatives au dépôt dans son ensemble, sont obligatoires et ne peuvent être dupliquées. Toute erreur sur ce point est sanctionnée par un rejet du dépôt.

3.2 Spécifications des documents du flux « Déclarations DAS2 Honoraires »

3.2.1 Nomenclature des documents

Le document ci-dessous permet d'identifier le déclarant et son obligation dans un interchange EDI-PART à destination de la DGFiP.

La mention "répétable OUI/N" indique si le formulaire est un formulaire répétable.

Tout interchange émis à destination de la DGFiP doit systématiquement être signé, quels que soient les imprimés qu'il contient.

Code document EDI	Mill.	Type de message	Nom imprimé	Libellé	Case Néant	Répétable
A-IDENTIFΔ	27	IFU ou HON	-	Formulaire d'identification de l'entreprise déclarante. Pour les Déclarations IFU, cela correspond à l'établissement déclarant.	N	N
DAS2TΔΔΔΔΔ	27	HON	DAS-2-T	Etat des honoraires, vacations, commission, courtages, ristournes et jetons de présence, droits d'auteur et d'inventeur payés	N	OUI
DAS2TVΔΔΔΔ	27	HON	DAS2-T-V		N	OUI

3.2.2 Formulaire d'Identification

2027	DONNEES D'IDENTIFICATION	A-IDENTIF

		Type de déclaration :	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE DECLARANTE [1]:			
Numéro SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP	***AA/NAD***	Code APE :	***CA/RFF***
Raison sociale :	***(AA/NAD)***		
Adresse :	***(AA/NAD)***	Catégorie juridique :	
Complément d'adresse :	***(AA/NAD)***		
	(AA/NAD)		
	(AA/NAD)		
Numéro SIRET , Pseudo SIRET ou IDSP si modifié	***CB/RFF***		
ANNEE DE DECLARATION :			
Validité DADS :	***BA/DTM***		
Date d'émission de la déclaration :			
Début période d'exercice :	***BB/DTM***	Fin période d'exercice :	***BC/DTM***
ETABLISSEMENT DEPOSANT LA DECLARATION DE RESULTATS :			
Numéro SIRET	***AB/NAD***		
Adresse :	***(AB/NAD)***		
Complément d'adresse :	***(AB/NAD)***		
	(AB/NAD)		
	(AB/NAD)		
PERSONNE A CONTACTER DANS L'ENTREPRISE :			
Nom et Prénom	***(AA/NAD)***		
Téléphone :	***(AA/NAD)***	Mail :	***(AA/NAD)***

Notes complémentaires :

- **Raison sociale (données 3036-1 des NAD)**
  Cette donnée est obligatoire. Faire figurer la désignation délivrée par l'INSEE. Celle-ci doit correspondre à l'intitulé précis de la raison sociale du déclarant. Les libellés doivent figurer en toutes lettres (l'usage des sigles est proscrit).

- **Formatage des adresses**
  Le formatage des adresses est valable autant pour :
  - Donnée AA/NAD dans le formulaire A-IDENTIF,
  - Donnée AA/NAD dans le formulaire DAS2T.

  La donnée bureau distributeur (donnée 3164)) est obligatoire. L'indication du bureau distributeur est remplacée dans la majorité des cas par la mention de la commune.

Pour les informations constituant les adresses, consultez le Volume 4 générique en section ***4.2.4.2 "Sections détail et résumé" sur le segment NAD/CTA/COM.***

[1] Le numéro de SIRET est celui de l'entreprise déclarante au 31/12/2022.

- **Code APE**
  Les informations fournies sur le code APE sont valables pour :
  - Donnée CA/RFF dans le formulaire A-IDENTIF,
  - Donnée AB/RFF dans le formulaire DAS2T.

  Le code d'activité de l'établissement attribué par l'INSEE depuis le 1er janvier 2008 est un code sur 5 caractères : 4 chiffres plus une lettre (NAF rév.2).

- **Année de Validité DADS (données BA/DTM)**
  Indiquez l'année de validité sur 4 caractères.

- **Périodes attendues dans le flux « Déclaration DAS2 Honoraires » (données BB/DTM et BC/DTM)**
  Cette période doit correspondre à la période de l'exercice comptable de l'entreprise.

- **Numéro de SIRET si modifié (donnée CB/RFF)**
  En cas de changement de numéro SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP de l'établissement, faire figurer impérativement le numéro porté sur la déclaration de l'année précédente.

- **Personne à contacter dans l'entreprise (AA/NAD)**
  La donnée AA/NAD doivent contenir les nom, prénoms, numéro de téléphone et mail du responsable. Il s'agit de la personne responsable signataire du certificat d'authentification.

- **Numéro de SIRET si modifié (donnée AA/NAD)**
  En cas de changement de numéro SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP de l'établissement, faire figurer impérativement le numéro porté sur la déclaration de l'année précédente.

3.2.3 Formulaire disponible pour le flux « DAS2 Honoraires »

3.2.3.1 Reproduction du fond de page du formulaire DAS2T (HONORAIRES TOTAL) contenant les données du cahier des charges TD/Bilatéral 2027 (Honoraires 2026)

Version valable à compter du 01/01/2026	
	DAS2
Libellé	Code EDI
Identification de l'établissement Raison sociale Noms Prénoms Adresse CP Ville SIRET, Pseudo SIRET, IDSP	AA/NAD
Date de clôture de l'exercice	AD/DTM
Code APE	AB/RFF
Profession/activité	AC/FTX
Numéro de SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP si modifié	AE/RFF
Nature	UA/CCI … UA/CCI
Montant	TA/MOA … TA/MOA
Avantage en nature	TC/MOA
Indémnités de remboursement	TB/MOA
Retenue à la source (domicilié hors de France)	TD/MOA

Notes complémentaires :

- **Numéro de SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP si modifié (donnée AE/RFF)**
  En cas de changement de numéro SIRET en cours d'année, faire figurer le numéro porté sur la déclaration de l'année précédente.

- **Rémunérations versées (données TA/MOA et UA/CCI)**
  Ces données sont répétables au maximum 8 fois. Le montant est le montant total des rémunérations versées pour chaque nature de rémunérations versées pour l'ensemble des bénéficiaires. Chaque nature de rémunérations versées ne peut être présente qu'une seule fois.

[3] Indiquez le numéro de SIRET de l'établissement au 1er janvier si ce dernier a été modifié dans l'année.

3.2.3.2 Reproduction du fond de page du formulaire DAS2TV (HONORAIRES DETAIL) contenant les données du cahier des charges TD/Bilatéral 2027 (Honoraires 2026)

Version valable à compter du 01/01/2026	
	DAS2TV
Libellé	Code EDI
Identification de l'établissement déclarant	AD/RFF
Nom Prénom	AE/NAD
Raison sociale SIRET	AF/NAD
Adresse CP Ville	AG/NAD
Profession	AH/FTX
Date de Naissance	AI/DTM
TVA nette sur droits d'auteur	BE/MOA
Nature	CA/CCI … CA/CCI
Montant	BA/MOA … BA/MOA
Avantage en nature	
N	CC/CCI
V	BC/MOA
Indémnités de remboursement	
M	CB/CCI
I	BB/MOA
Retenue à la source (domicile hors de France)	
O	CD/CCI
M	BD/MOA

Notes complémentaires :

- **Identification du bénéficiaire (données AE/NAD, AF/NAD)**
  a) Numéro de SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP (donnée 3039 du AF/NAD)
  Renseigner cette zone :
  - si le bénéficiaire est immatriculé au répertoire SIRENE de l'INSEE,
  - ou si le bénéficiaire est immatriculé par la DGFiP.

  b) Nom et prénom (données 3036 du AE/NAD)
  Renseigner ces zones si le bénéficiaire est une personne physique 2.

  c) Raison sociale (données 3036 du AF/NAD)
  Renseigner cette zone si le bénéficiaire est une personne morale. Fournir le libellé le plus complet possible en évitant l'usage des sigles.
  Par ailleurs, le référentiel INSEE des raisons sociales utilisé par la DGFiP pour contrôler la correspondance avec

[2] Si le bénéficiaire n'est pas connu, indiquer l'intermédiaire qui a reçu les sommes déclarées.

les données figurant pour la donnée 3036 du AF/NAD ne comporte que les 35 premiers caractères de ces raisons sociales. Par conséquent, à titre de règle pratique, et dans le but de limiter le possible signalement, les déclarants doivent veiller à ce que les 35 premiers caractères mentionnés dans le 3036 du AF/NAD soient identiques au référentiel de l'INSEE. Bien entendu, ce principe est également valable pour les raisons sociales comportant moins de 35 caractères.

d) Date de Naissance (Donnée AI/DTM)
Renseigner cette zone obligatoirement si le bénéficiaire est résidant dans un Etat de l'Union européenne autre que la France et si le bénéficiaire a perçu au cours de l'année des doits d'auteur et/ou des droits d'inventeur/

Notes complémentaires :

- **Identifiant de l'établissement déclarant (donnée AD/RFF)**
  Faire figurer impérativement le numéro de SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP porté sur la déclaration DAS2T dans la donnée AA/NAD (3039). Cette donnée permet de rapprocher l'établissement et les bénéficiaires de cet établissement.

- **Le bénéficiaire (données AE/NAD ou AF/NAD)**
  Renseigner la donnée AE/NAD (3036) si le bénéficiaire est une personne physique.
  Renseigner la donnée AF/NAD (3036) si le bénéficiaire est une personne morale.

- **Rémunérations versées (données BA/MOA et CA/CCI)**
  Ces données sont répétables au maximum 8 fois. Chaque nature de rémunérations versées ne peut être présente qu'une seule fois par bénéficiaire.

- **Indemnités et remboursement (données BB/MOA et CB/CCI)**
  Ces données ne sont pas répétables. Le montant est celui des indemnités et remboursements versé au bénéficiaire. Une seule modalité d'indemnités et remboursements doit être indiquée et correspondre au montant.

- **Avantages en nature (données BC/MOA et CC/CCI)**
  Ces données ne sont pas répétables. Le montant est celui des avantages en nature versé au bénéficiaire. Une seule nature d'avantages en nature doit être indiquée et correspondre au montant.

- **Retenue à la source (données BD/MOA et CD/CCI)**
  Ces données ne sont pas répétables. Le montant est celui de la retenue à la source pour le bénéficiaire. Une seule nature de retenue à la source doit être indiquée et correspondre au montant.

Dans le cas où plusieurs natures d'avantages en nature sont perçues pour un même bénéficiaire, il faut utiliser la répétabilité du formulaire DAS2TV.
Cette règle s'applique également pour les modalités d'indemnités et remboursement et la retenue à la source.

3.3 Les dictionnaires

3.3.1 Contenu des dictionnaires

Le dictionnaire présente la façon dont les données des différents formulaires à transmettre aux destinataires doivent être servies, ainsi que les données correspondantes du message EDIFACT INFENT PA.
Il peut faire apparaître des différences dans l'utilisation des différents segments (exemple segment NAD/CTA/COM). La plupart des données servies dans un type de segment particulier suivent la même logique.

Ainsi, dans la section suivante ("Les données standard") est exposée la logique générale de gestion des données dans chacun des segments du groupe 4 : RFF, MOA, FTX, DTM, groupe 5 (NAD/G6) ou groupe 7 (CCI/CAV).

Dans les sections intitulées "Les données particulières", sont précisées les règles de gestion spécifiques des données dans chacun des formulaires : données nécessitant un formatage spécifique (ex : références dans le segment RFF), ou données exigeant un codage des informations (CCI/CAV).

Pour servir une donnée, il convient donc de se rapporter tout d'abord aux données particulières, au cas où cette donnée fasse l'objet de règles spécifiques. Si la donnée en question n'est pas présente dans ce dictionnaire, elle doit alors être représentée conformément aux règles générales spécifiées dans le segment correspondant (cf. données standard).

NB : Les libellés mentionnés dans le dictionnaire des données particulières ne servent qu'à différencier les données entre elles et ne préjugent en aucun cas de la signification fiscale d'une donnée déclarative.

3.3.2 Les données standard des segments

Pour connaitre la structure des segments, consulter le ***Volume 3 Générique*** en section ***3.3.2 "Les données standard".***

3.3.3 Les données particulières

Dans cette section, seules les données en lien direct avec le Volume 3B et sa section ***3.2 "Spécifications des documents du flux « DAS2 Honoraire »"*** sont décrites.

3.3.3.1 Les données particulières d'identification

Rappel : les données d'identification se retrouvent à deux niveaux :

- pour la partie dépendant du partenaire EDI, dans la partie en-tête du message (cf. description dans Guide utilisateur message INFENT PA) ;
- pour la partie générale d'identification du redevable et de sa déclaration, dans le formulaire A-IDENTIF ;

A-IDENTIF							
Code cc	**Segment**	**Donnée composite**	**Donnée simple**	**Libellé**	**Long.**	**Table, Type date /NAD**	**Don. Rép.**
AA	NAD	C082	3039	Numéro de Siret, Pseudo Siret, IDSP du déclarant (entreprise)	14 c.	DT	-
AA	NAD	C080	3036-1	Raison sociale (désignation de l'INSEE)	35 c.	DT	-
AA	NAD	C080	3036-2	Raison sociale suite (désignation de l'INSEE)	15 c.	DT	-
AA	NAD	C059	3042-1	Adresse voie – n° voie ; B, T, Q, C ; nom de la voie	32 c.	DT	-
AA	NAD	C059	3042-2	Complément d'adresse	32 c.	DT	-
AA	NAD	C819	3229	Adresse Commune – code INSEE	5 c.	DT	-
AA	NAD	C819	3228	Adresse Commune – libellé commune	26 c.	DT	-
AA	NAD	-	3251	Adresse bureau distributeur – code postal	5 c.	DT	-
AA	NAD	-	3164	Adresse bureau distributeur – bureau distributeur	26 c.	DT	-
AA	CTA	C056	3412	Nom et prénom de la personne à contacter dans l'entreprise	35 c.	DT	-
AA	COM	C076	3148	Numéro de téléphone	10 c	DT	-
AA	COM	C076	3148	Mail	60 c.	DT	-
AB	NAD	C082	3039	Numéro de Siret de l'établissement	14 c.	IA	-
AB	NAD	C059	3042-1	Adresse voie – n° voie ; B, T, Q, C ; nom de la voie	32 c.	IA	-
AB	NAD	C059	3042-2	Complément d'adresse	32 c.	IA	-
AB	NAD	C819	3229	Adresse Commune – code INSEE	5 c.	IA	-
AB	NAD	C819	3228	Adresse Commune – libellé commune	26 c.	IA	-
AB	NAD	-	3251	Adresse bureau distributeur – code postal	5 c.	IA	-
AB	NAD	-	3164	Adresse bureau distributeur – bureau distributeur	26 c.	IA	-
BA	DTM	C507	2380	Validité DADS	4 c.	602	-
BB	DTM	C507	2380	Début de la période d'exercice comptable	8 c.	102	-
BC	DTM	C507	2380	Fin de la période d'exercice comptable	8 c.	102	-
CA	RFF	C506	1154	Code APE	5 c.	-	-
CB	RFF	C506	1154	Numéro de Siret, Pseudo SIRET ou IDSP du déclarant au 31/12/N-1	14 c.	-	-

3.3.3.2 Les données particulières du flux « DAS2 Honoraire »

DAS2T							
Code cc	**Segment**	**Donnée composite**	**Donnée simple**	**Libellé**	**Long.**	**Table, Type date /NAD**	**Don. Rép.**
AA	NAD	C082	3039	Numéro de Siret, Pseudo SIRET ou DISP de l'établissement	14 c.	C	-
AA	NAD	C080	3036-1	Identification de l'établissement	35 c.	C	-
AA	NAD	C080	3036-2	Identification de l'établissement suite	15 c.	C	-
AA	NAD	C059	3042-1	Adresse voie – n° voie ; B, T, Q, C ; nom de la voie	32 c.	C	-
AA	NAD	C059	3042-2	Complément d'adresse	32 c.	C	-
AA	NAD	C819	3229	Adresse Commune – code INSEE	5 c.	C	-
AA	NAD	C819	3228	Adresse Commune – libellé commune	26 c.	C	-
AA	NAD	-	3251	Adresse bureau distributeur – code postal	5 c.	C	-
AA	NAD	-	3164	Adresse bureau distributeur – bureau distributeur	26 c.	C	-
AB	RFF	C506	1154	Code APE	5 c.	-	-
AC	FTX	C108	4440-1	Profession ou activité	40 c.	-	-
AD	DTM	C507	2380	Date de clôture de l'exercice (société soumise à l'IS)	4 c.	106	-
AE	RFF	C506	1154	Numéro de Siret de l'établissement au 01/01/N	14 c.	-	-
TA	MOA	C516	5004	Totaux Honoraires pour les rémunérations versées (Cases 4 et 5)	12 c.	-	X
TB	MOA	C516	5004	Total des indemnités et remboursements (Case 7)	12 c.	-	-
TC	MOA	C516	5004	Total des avantages en nature (Case 6)	12 c.	-	-
TD	MOA	C516	5004	Total des retenues à la source (Case 9)	12 c.	-	-
UA	CCI	C889	7111	Nature des Rémunérations versées selon la lettre (Cases 4 et 5)	2 c.	TNR	X

DAS2TV							
Code cc	**Segment**	**Donnée composite**	**Donnée simple**	**Libellé**	**Long.**	**Table, Type date /NAD**	**Don. Rép.**
AD	RFF	C506	1154	Numéro de Siret, Pseudo SIRET ou IDSP de l'établissement	14 c.	-	-
AE	NAD	C080	3036-1	Nom du bénéficiaire (personne physique)	30 c.	ND	-
AE	NAD	C080	3036-2	Prénoms	20 c.	ND	-
AF	NAD	C082	3039	Numéro de Siret, Pseudo SIRET, IDSP du bénéficiaire	14 c.	IN	-
AF	NAD	C080	3036-1	Raison sociale (désignation de l'INSEE)	35 c.	IN	-
AF	NAD	C080	3036-2	Raison sociale suite (désignation de l'INSEE)	15 c.	IN	-
AG	NAD	C059	3042-1	Adresse 2 – n° voie ; B, T, Q, C ; nom de la voie	32 c.	A1	-
AG	NAD	C059	3042-2	Adresse 1 – complément d'adresse	32 c.	A1	-
AG	NAD	C819	3229	Adresse 3 (1ère partie) – code INSEE	5 c.	A1	-
AG	NAD	C819	3228	Adresse 3 (2ème partie) – libellé commune	26 c.	A1	-
AG	NAD	-	3251	Adresse 4 (1ère partie) – code postal	5 c.	A1	-
AG	NAD	-	3164	Adresse 4 (2ème partie) – bureau distributeur	26 c.	A1	-
AH	FTX	C108	4440-1	Profession	30 c.	-	-
AI	DTM	C507	2380	Date de Naissance	8 c.	102	-
BA	MOA	C516	5004	Rémunérations versées (Cases 4 et 5)	10 c.	-	X
BB	MOA	C516	5004	Indemnités et remboursements (Case 7)	10 c.	-	-
BC	MOA	C516	5004	Avantages en nature (Case 6)	10 c.	-	-
BD	MOA	C516	5004	Retenues à la source (Case 9)	10 c.	-	-
BE	MOA	C516	5004	TVA nette sur droits d'auteur (Case 8)	10 c.	-	-
CA	CCI	C889	7111	Nature des Rémunérations versées selon la lettre (Cases 4 et 5)	2 c.	TNR	X
CB	CCI	C889	7111	Modalités de prise en charge des indemnités et Remboursements (Case 7)	1 c.	TIR	-
CC	CCI	C889	7111	Nature des avantages en nature (Case 6)	1 c.	TAN	-
CD	CCI	C889	7111	Nature du Taux de retenue à la source (Case 9)	1 c.	TRS	-

3.4 Les tables des codes utilisées

Dans le tableau présent dans le ***Volume 3 Générique*** en section ***3.4 "Les tables des codes utilisées"*** est décrit l'ensemble des valeurs utilisables au niveau de chaque donnée de type "réponse codée" et ce pour chacune des tables de codes.

Les tables des codes utilisées dans le périmètre des flux « DAS2 Honoraire » sont :

- **Pour le formulaire DAS2T**
  - TNR : Nature des rémunérations versées

- **Pour le formulaire DAS2TV**
  - TAN : Nature des avantages en nature ;
  - TIR : Modalités de prise en charge des indemnités et remboursements ;
  - TNR : Nature des rémunérations versées ;
  - TRS : Nature du taux de retenus à la source

3.5 Données obligatoires et messages d'erreurs et d'alertes – Flux « DAS2 Honoraire »

3.5.1 Liste des données obligatoires

Ces données obligatoires ont été répertoriés à partir des informations présentes dans les cahiers des charges TD/Bilatéral. Les données présentes ci-dessous comportent déjà un code erreur rejet/alerte dans la section ***3.5.2 "Liste des messages***

Segment / Données	Nature du contrôle	Rejet / Alerte	Code erreur
SG4/NAD/3164	Bureau distributeur (**AB/NAD du A-IDENTIF et AA/NAD du DAS2T**) : le bureau distributeur doit être obligatoirement renseigné.	Rejet	306
SG4/NAD/3036	Raison sociale (**AA/NAD du A-IDENTIF**) : la raison sociale contient des caractères non signifiants. Elle doit contenir des informations signifiantes et doit être obligatoirement renseignée.	Rejet / Alerte	307 422
SG4/NAD/3036	Raison sociale (**AA/NAD du DAS2T**) : la raison sociale contient des caractères non signifiants. Elle doit contenir des informations signifiantes et doit être obligatoirement renseignée.	Rejet	308
SG4/NAD/3164	Bureau distributeur (**AG/NAD du DAS2TV**) : le bureau distributeur doit être obligatoirement renseigné.	Rejet si > 5 % Alerte si < = 5 % 1	315 404
SG4/NAD/3039	SIREN Entreprise (**AA/NAD du A-IDENTIF**). Cette donnée doit être obligatoirement renseignée.	Rejet	322
SG4/NAD/3039	SIREN Etablissement (**AA/NAD du DAS2T**). Cette donnée doit être obligatoirement renseignée.	Rejet	323

3.5.2 Liste des messages d'erreurs et d'alertes – Flux « DAS2 Honoraire »

Ces messages d'erreurs et d'alertes ont été répertoriés à partir des contrôles présents dans le cahier des charges TD/Bilatéral.

Segment / Données	Nature du contrôle	Rejet / Alerte	Code erreur
SG4/DTM/2005	Validité DADS (**BA/DTM du A-IDENTIF**) : année déclarée invalide.	Rejet	300
SG4/NAD/3039	SIRET, Pseudo Siret ou IDSP Entreprise/Etablissement (**AA/NAD du A-IDENTIF et AA/NAD du DAS2T**) : Identification du déclarant absente ou inconnu.	Rejet	301
SG4/NAD/3039	SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP Entreprise/Etablissement (**AA/NAD du A-IDENTIF** et **AA/NAD du DAS2T**) : Format non conforme. Si le SIRET est non numérique, il doit être conforme à celui attribué par la DGFiP.	Rejet	302
SG4/NAD/3039	SIRET de l'établissement déposant la déclaration de résultat (**AB/NAD du A-IDENTIF**) : les neuf premiers caractères sont différents du SIREN présent dans le SIRET de l'entreprise.	Rejet / Alerte	304 421
SG4/NAD/3228	Commune (**AB/NAD du A-IDENTIF et AA/NAD du DAS2T**) : la commune doit être obligatoirement renseignée.	Rejet	305
SG4/NAD/3251	Code postal (**AA/NAD du DAS2T**) : les cinq caractères doivent être numérique. Cette zone doit contenir des informations signifiantes et doit être obligatoirement renseignée	Rejet	309
SG4/NAD/3036	Raison sociale, nom de famille (**AF/NAD et AE/NAD du DAS2TV**) : au moins une de ces deux zones doit obligatoirement être renseignée.	Rejet	310

Segment / Données	Nature du contrôle	Rejet / Alerte	Code erreur
SG4/NAD/3036	Prénom(s) (**AE/NAD du DAS2TV**) : Si le nom de famille est renseigné, cette zone ne peut pas être vide.	Rejet si > 5 % Alerte si < = 5 %[3]	311 400
SG4/NAD/3251	Code postal (**AG/NAD du DAS2TV**) : les cinq caractères doivent être numérique. Cette zone doit contenir des informations signifiantes et doit être obligatoirement renseignée	Rejet si > 5 % Alerte si < = 5 %[1]	312 401
SG4/NAD/3229	Code commune (**AG/NAD du DAS2TV**) : le code commune doit être numérique (sauf dans le cas de la Corse où les deux premiers caractères peuvent prendre les valeurs 2A et 2B).	Rejet si > 5 % Alerte si < = 5 %[1]	313 402
SG4/NAD/3228	Commune (**AG/NAD du DAS2TV**) : la commune doit être obligatoirement renseignée.	Rejet si > 5 % Alerte si < = 5 %[1]	314 403
SG4/NAD/3164	Bureau distributeur (**AG/NAD du DAS2TV**) : le bureau distributeur doit être obligatoirement renseigné.	Rejet si > 5 % Alerte si < = 5 %[1]	315 404
SG4/MOA/5004	Rémunérations versées : il faut obligatoirement la présence (saisie) d'au moins une des données suivantes : • Rémunération versée (**BA/MOA du DAS2TV**) ; • Indemnités et remboursements (**BB/MOA du DAS2TV**) ; • Avantage en nature (**BC/MOA du DAS2TV**) ;	Rejet	316
SG4/MOA/5004	Rémunérations versées : la présence (saisie) de cette donnée (**BA/MOA du DAS2TV**) implique obligatoirement la présence (saisie) de la donnée Nature des rémunérations versées (**CA/CCI du DAS2TV**) ;	Rejet	317
SG4/MOA/5004	Indemnités et remboursements : la présence (saisie) de cette donnée (**BB/MOA du DAS2TV**) implique obligatoirement la présence (saisie) de la donnée Modalités de prise en charges des indemnités et remboursements (**CB/CCI du DAS2TV**) ;	Rejet	318
SG4/MOA/5004	Avantages en nature : la présence (saisie) de cette donnée (**BC/MOA du DAS2TV**) implique obligatoirement la présence (saisie) de la donnée Nature des avantages en nature (**CC/CCI du DAS2TV**) ;	Rejet	319
SG4/NAD/3039	SIREN Entreprise (**AA/NAD du A-IDENTIF**) : Identification inconnue. Il doit s'agir des neuf premiers caractères du SIRET de chaque établissement de l'entreprise	Alerte	405
SG4/RFF/1154	Code APE (**CA/RFF du A-IDENTIF et AB/RFF du DAS2T**) : le code APE contient des caractères non signifiants. Il doit contenir des informations signifiantes et doit exister dans la nomenclature d'activités françaises.	Alerte	406

[3] Seuil : 5% au-delà de 49 salariés

Segment / Données	Nature du contrôle	Rejet / Alerte	Code erreur
SG4/NAD/3251	Code postal (**AB/NAD du A-IDENTIF**) : les cinq caractères doivent être numérique. Cette zone doit contenir des informations signifiantes et doit être obligatoirement renseignée	Alerte	407
SG4/NAD/3039	SIREN Etablissement au 01/01 (**CB/RFF du A-IDENTIF**) : Format non conforme. Si le SIREN est non numérique, il doit être conforme à celui attribué par la DGFiP.	Alerte	408
SG4/NAD/3039	SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP du bénéficiaire (**AF/NAD du DAS2TV**) : Si la raison sociale est renseignée, cette zone ne peut pas être vide.	Alerte	409
SG4/NAD/3039	SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP du bénéficiaire (**AF/NAD du DAS2TV**) : Format non conforme. Si le SIRET est non numérique, il doit être conforme à celui attribué par la DGFiP.	Alerte	410
SG4/NAD/3039	SIRET, Pseudo SIRET ou IDSP du bénéficiaire (**AF/NAD du DAS2TV**) : Identification du bénéficiaire inconnu.	Alerte	411
SG4/NAD/3036	Nom de famille du bénéficiaire (**AE/NAD du DAS2TV**) : le nom de famille contient des caractères non signifiants. Il doit contenir des informations signifiantes et doit être obligatoirement renseigné.	Alerte	412
SG4/FTX/4440	Profession du bénéficiaire (**AH/FTX du DAS2TV**) : la profession contient des caractères non signifiants. Elle doit contenir des informations signifiantes et doit être obligatoirement renseignée.	Alerte	413
SG4/CAV/7111	Nature des avantages en nature (**CC/CCI du DAS2TV**) : la plage de valeurs différente de celles attendues (N, L, V, A, T)	Alerte	414
SG4/MOA/5004	Retenue à la source : la présence (saisie) de cette donnée (**BD/MOA du DAS2TV**) implique obligatoirement la présence (saisie) de la donnée Nature du taux de retenue à la source (**CD/CCI du DAS2TV**) ;	Rejet	320
SG4/CAV/7111	Modalités de prise en charges des indemnités et remboursements (**CB/CCI du DAS2TV**) : la plage de valeurs différente de celles attendues (F, R, P)	Alerte	415
SG4/CAV/7111	Nature du taux de retenue à la source (**CD/CCI du DAS2TV**) : la plage de valeurs différente de celles attendues (R, D)	Alerte	416
SG4/MOA/5004	Total des rémunérations versées : le total indiqué (**TA/MOA du DAS2T**) est différent du total calculé à partir des éléments de même nature Rémunérations versées (**BA/MOA du DAS2TV**) ;	Alerte	417
SG4/MOA/5004	Total des indemnités et remboursements : le total indiqué (**/MOA du DAS2T**) est différent du total calculé à partir des éléments de même nature Indemnités et remboursements (**BB/MOA du DAS2TV**) ;	Alerte	418
SG4/MOA/5004	Total des avantages en nature : le total indiqué (**TC/MOA du DAS2T**) est différent du total calculé à partir des éléments de même nature Avantages en nature (**BC/MOA du DAS2TV**) ;	Alerte	419
SG4/MOA/5004	Total des retenues à la source : le total indiqué (**TD/MOA du DAS2T**) est différent du total calculé à partir des éléments de même nature Retenue à la source (**BD/MOA du DAS2TV**) ;	Alerte	420

3.6 Notices fiscales et règles de calcul des données monétaires

3.6.1 Généralités sur les Honoraires

Pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés dont l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile, la déclaration est déposée dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Dans ce cas, les montants déclarés doivent correspondre aux sommes payées au titre de l'année civile N-1 (voir BOI-BIC-DECLA-30-70-20, paragraphe 400).

Exemple : Soit une société soumise à l'impôt sur les sociétés ayant une date de clôture au 30 juin. Pour l'exercice clos en N, elle peut déposer sa déclaration des commissions, courtages, honoraires et autres rémunérations jusqu'au 30 septembre N. La déclaration indique les rémunérations versées aux bénéficiaires du 1er janvier N-1 au 31 décembre N-1.
Cet enregistrement concerne toutes les sommes de la nature de celles visées aux articles 240 et 241 du CGI, quelle que soit la qualité de ce bénéficiaire (salarié ou non salarié de la partie versante).
N'indiquez que les sommes supérieures à 1 200 euros par an et par bénéficiaire.

3.6.1.1 Les rémunérations versées (données BA/MOA et CA/MOA, BB/MOA et CB/CCI), BC/MOA)

3.6.1.1.1 Jetons de présence (donnée BA/MOA avec CA/CCI typé « Jetons de présence »)

Selon les dispositions de l'article 117 bis du CGI, les jetons de présence dits « ordinaires » alloués aux membres du conseil d'administration ou de surveillance des sociétés anonymes constituent d'un point de vue fiscal des revenus de capitaux mobiliers (distributions non éligibles à l'abattement de 40 %). A ce titre, ils doivent être déclarés sur l'IFU (formulaire n°2561). Dès lors, seuls doivent être portés dans la BA/MOA avec CA/CCI typé « Jetons de présence » les autres jetons de présence « ordinaires » non imposables en RCM ce qui est notamment le cas des jetons de présence versés aux membres des conseils de surveillance des sociétés en commandite par actions (SCA) ainsi que les rémunérations qualifiées de jetons de présence versées aux membres des conseils de surveillance des SARL.

Les jetons de présence dits « spéciaux » et assimilés ont le caractère de salaire et doivent être déclarés dans la catégorie « traitement et salaires ».

3.6.1.1.2 Droits d'auteur (donnée BA/MOA avec CA/CCI typé « Droits d'auteur »)

Lorsque les droits d'auteur sont soumis à la TVA, **le montant à déclarer est le montant des droits versés TVA comprise.**

3.6.1.1.3 Indemnités et remboursements (données BB/MOA et CB/CCI)

Si la donnée BB/MOA est remplie, indiquer dans la donnée CB/CCI les modalités de prise en charge.
La liste des modalités de prise en charge des indemnités et remboursement est précisée dans le Volume 4 Générique en section ***3.4.1 "Le groupe 7 (CCI/CAV) du message INFENT PA".***

3.6.1.1.4 Avantages en nature (données BC/MOA et CC/CCI)

Si la donnée BC/MOA est remplie, indiquer dans la donnée CC/CCI la nature des avantages.
La liste des natures des avantages en nature est précisée dans le Volume 4 Générique en section ***3.4.1 "Le groupe 7 (CCI/CAV) du message INFENT PA".***

3.6.1.2 Retenue à la source (donnée BD/MOA et CD/CCI)

Concerne les personnes physiques ou morales non domiciliées en France ou n'y possédant pas d'installation professionnelle permanente.
La donnée CD/CCI est à servir lorsque la retenue à la source n'est pas liquidée au taux normal. La liste des taux de retenue à la source est précisée dans le Volume 4 Générique en section ***3.4.1 "Le groupe 7 (CCI/CAV) du message INFENT PA".***
Cette donnée peut être présente 2 fois si chaque cas particulier s'applique à une fraction de la rémunération globale.

3.6.1.3 TVA nette sur les droits d'auteur (donnée BE/MOA)

L'article 24 de la loi de finances pour 1992 a institué un dispositif permettant de dispenser de toute obligation à l'égard de la TVA les auteurs d'oeuvres de l'esprit ainsi que leurs ayants droit qui perçoivent des droits d'auteur d'éditeurs, de sociétés de perception et de répartition de droits ou de producteurs.
Conformément à ce dispositif, les éditeurs, les sociétés de perception et de répartition de droits et les producteurs opèrent sur les droits versés à l'auteur ou à l'ayant droit une retenue de la TVA due par l'auteur ou l'ayant droit. Pour les auteurs soumis au régime de la retenue de TVA et conformément aux dispositions du décret n° 92-992 du 14 septembre 1992, les parties versantes doivent indiquer le montant de la TVA nette, versée au Trésor pour le compte de l'auteur, qui est compris dans le montant des droits déclarés (donnée BA/MOA avec CA/CCI type « Droits d'auteur »).
Le montant de la TVA nette qui doit être porté dans la donnée BE/MOA est égal au montant de la taxe brute due par l'auteur diminué des droits à déduction.

3.6.1.4 Les totaux honoraires

Le Total honoraires vacations (Formulaire DAS2T, donnée TA/MOA avec UA/CCI typé « Honoraire, vacation ») est le total des données BA/MOA avec CA/CCI typé « Honoraire, vacation » présentes dans les différents formulaire DAS2TV.
Le Total commissions (Formulaire DAS2T, donnée TA/MOA avec UA/CCI typé « Commission ») = total des données BA/MOA avec CA/CCI typé « Commission » présentes dans les différents formulaire DAS2TV.
Le Total courtages (Formulaire DAS2T, donnée TA/MOA avec UA/CCI typé « Courtage »)) = total des données BA/MOA avec CA/CCI typé « Courtage » présentes dans les différents formulaire DAS2TV.
Le Total ristournes (Formulaire DAS2T, donnée TA/MOA avec UA/CCI typé « Ristourne ») = total des données BA/MOA avec CA/CCI typé « Ristourne » présentes dans les différents formulaire DAS2TV.
Le Total Jetons de présence (Formulaire DAS2T, donnée TA/MOA avec UA/CCI typé « Jetons de présence ») = total des données BA/MOA avec CA/CCI typé « Jetons de présence » présentes dans les différents formulaire DAS2TV.
Le Total droits d'auteur (Formulaire DAS2T, donnée TA/MOA avec UA/CCI typé « Droits d'auteur ») = total des données BA/MOA avec CA/CCI typé « Droits d'auteur » présentes dans les différents formulaire DAS2TV.
Le Total droits d'inventeur (Formulaire DAS2T, donnée TA/MOA avec UA/CCI typé « Droits d'inventeur ») = total des données BA/MOA avec CA/CCI typé « Droits d'inventeur » présentes dans les différents formulaire DAS2TV.
Le Total autres rémunérations (Formulaire DAS2T, donnée TA/MOA avec UA/CCI typé « Autres rémunérations ») = total des données BA/MOA avec CA/CCI typé « Autres rémunérations » présentes dans les différents formulaire DAS2TV.
Total indemnités et remboursements (Formulaire DAS2T, donnée TB/MOA) = total des données BB/MOA présentes dans les différents formulaire DAS2TV.
Total avantages en nature (Formulaire DAS2T, donnée TC/MOA) = total des données BC/MOA présentes dans les différents formulaire DAS2TV.
Total retenues à la source (Formulaire DAS2T, donnée TD/MOA) = total des données BD/MOA présentes dans les différents formulaire DAS2TV.